

## Discours d'ouverture de la session du lundi 20 mars 2023

Chaynesse Khirouni, Présidente du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle



*Seul le prononcé fait foi.*

Cher-e-s collègues,

Il y a près d'un an, presque jour pour jour, notre Assemblée adoptait à l'unanimité son projet départemental. La dynamique ainsi initiée et placée sous les auspices de l'audace, de la solidarité et de la citoyenneté, vise à préserver la place de l'humain au cœur de nos politiques publiques et à réaffirmer la mission de garant des grandes solidarités humaines confiée au Conseil départemental.

### Guerre en Ukraine

Une exigence d'autant plus grande que nos concitoyens sortent d'une crise sanitaire qui a accentué bien des fractures et fragilisée les plus précaires. Parallèlement, l'Europe s'engageait, avec la guerre en Ukraine, dans une période de souffrance et d'incertitude qui nous bouleverse et invite au respect du peuple ukrainien et de ses dirigeants. Une question d'actualité permettra de rappeler l'engagement de notre collectivité auprès des réfugiés Ukrainiens accueillis dans notre région.

Les Ukrainiennes et les Ukrainiens paient, avec leurs morts, leurs blessés, leurs déplacés et la destruction de leur pays... le prix fort de la liberté. Une liberté qui, pour ce peuple, s'incarne dans l'idéal démocratique de l'Union européenne. Notre communauté de plus de 400 millions de femmes et d'hommes a su construire une paix durable et un modèle de développement unique sur les cendres d'un conflit mondial.

Comme beaucoup d'entre nous ici, j'invite nos gouvernants européens à se saisir de cette crise pour construire une Europe à la fois plus politique et plus sociale, enfin capable de peser dans le concert des nations et le monde chaotique et incertain qui se dessine.

Dans un tel contexte, et alors que la colère des gilets jaunes sommeille encore sous les braises du profond sentiment d'injustice qui traverse notre pays, l'urgence intérieure était à la cohésion sociale, à l'apaisement, à la reconstruction de liens, au vivre ensemble.

### Loi grand âge

Cela ne signifie pas inaction ou mollesse politique, car la loi grand âge – par exemple – s'inscrit dans cette ambition de refaire liens. Elle demeure, pour moi, une impérative nécessité alors que le vieillissement de la population aura son impact démographique et sanitaire le plus significatif à l'horizon 2030 ; c'est-à-dire demain....

Cette loi « autonomie », annoncée depuis 2019 et sans cesse reportée, aurait pu être l'occasion d'une prise de conscience - dans le cadre d'un vaste débat national - des nécessaires solidarités intergénérationnelles à renforcer ; voire à reconstruire.

L'occasion, surtout, de repenser la place que nous accordons à nos aînés. Une question prégnante au lendemain d'une crise sanitaire à laquelle les personnes âgées ont payé un trop lourd tribut et qui a mise en lumière les fragilités de notre système de soin.

La Nation devra se mobiliser pour trouver des financements permettant d'assurer une prise en charge digne de nos aînés estimées à près de 10 milliards d'euros par an à partir de 2030. Des sommes qui garantiront aussi à la 5<sup>ème</sup> de la Sécurité sociale une autonomie financière et politique encore à bâtir car elle doit s'émanciper de la tutelle trop pesante de l'Etat.

### Réforme des retraites

Mais plutôt que de mobiliser le pays sur des enjeux de cohésion et des valeurs de convergence, le Gouvernement et le Président de la République ont fait le choix d'imposer aux Français une réforme des retraites injuste, largement injustifiée, clivante et dissensuelle.

Une réforme avant tout d'inspiration budgétaire. La loi de finance de la Sécurité Sociale pour 2023 indiquait d'ailleurs clairement que cette réforme devait produire des économies visant à couvrir la perte de recettes fiscales liées à la baisse d'impôts de production.

Cyniquement, le Gouvernement a choisi de faire porter sur les carrières longues et hachées – qui sont souvent les plus pénibles - la charge de décisions fiscales dont l'efficacité est remise en cause par plusieurs économistes.

Mais tout cela a été dit et redit ces derniers mois. Notre vie démocratique et politique en sort affaiblie et, avec elle, tous les élu.e.s de la République. Car rarement la parole publique aura été aussi maltraitée, aussi démonétisée.

Nos concitoyens ont entendu entre 2017 et 2019 leur Président critiquer vertement la perspective d'un rallongement de la durée de la retraite à 64 ans ; avant qu'il ne tourne casaque.

Ils ont vu des Ministres tenter de leur faire croire à la chimère d'une pension plancher à 1200 € pour toutes et tous. Merci à l'économiste Michaël Zemmour qui a précipité le fiasco de cet énième mensonge du gouvernement.

Ils ont constaté que même des Ministres devaient reconnaître que cette réforme était globalement plus défavorable aux femmes.

Ils ont même entendu dire que cette réforme était de gauche alors que le Gouvernement ne cessait de courtiser la frange la plus conservatrice de la droite parlementaire pour ne pas être contraint à un 49.3 qui, au final, n'a pu être évité.

Une droite qui a perdu sa boussole sociale et qui, azimutée, nous parle de capitalisation forcée quand le régime des retraites repose déjà sur des cotisations obligatoires.

Comme si nos concitoyens n'étaient pas déjà assez inquiets... Comme si la solidité des marchés financiers mondiaux et leurs crises à répétition était plus efficace que notre système solidaire et intergénérationnel dont la robustesse est reconnue par tous à commencer par tous ; à commercer par le COR, le Conseil d'Orientation des Retraites.

J'ai une pensée fraternelle et républicaine pour les démocrates-sociaux et les gaullistes authentiques de la droite modérée qui sont amenés à cohabiter avec des responsables de parti ayant affichés sans nuances leurs sympathies avec le candidat Eric Zemmour. Ils savent que, sur le terrain, toutes ces compromissions font et feront le jeu des populismes et de l'abstention.

Je suis prête à leur accorder qu'une partie de la gauche non plus, ne s'est pas toujours montrée à la hauteur de la dignité du mouvement syndical. Ce dernier nous en impose par son unité, sa constance et la maîtrise des manifestations qu'il organise.

Des organisations syndicales auxquelles je veux rendre hommage et qui ont dénoncées avec constance la brutalité sociale d'une réforme qui fait porter l'équilibre du régime sur les personnes qui sont au porte de la retraite ; c'est-à-dire les salariés seniors dont 40 % ne sont déjà plus en emploi.

En outre, le rallongement de la durée de cotisation et le décalage de l'âge de départ à la retraite interviennent après une réforme de l'assurance chômage qui a réduit sensiblement la durée d'indemnisation des plus de 55 ans.

Ces choix auront des impacts sociaux ; notamment sur l'évolution du nombre d'allocataires du RSA de plus de 50 ans dont les perspectives de retour à l'emploi demeurent minces puisque ces politiques de fragilisation sociale ne s'accompagnent pas d'une réforme de l'emploi des seniors.

Surtout, cette réforme réduit le temps de vie choisi hors travail. C'est notamment vrai pour les personnes qui sont entrées tôt dans l'emploi en y exerçant souvent des métiers pénibles avec des incidences sur leur santé et sur leur espérance de vie.

Cette réforme traduit une vision de la vie qui rompt avec les valeurs des pères fondateurs du régime par répartition et avec les aspirations des Françaises et des Français qui ne s'y trompent pas. Ils se sont mobilisés par millions partout en France en indiquant très majoritairement leur hostilité à cette réforme.

Ces positions, je l'ai constaté à l'occasion des débats sur les retraites, intervenus à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie – la CNSA, fédéraient bien au-delà de la sensibilité que j'y représente. Un Président de Conseil départemental membre des Républicains et représentant des Départements de France comme moi, m'a d'ailleurs rejoint sur la motion que j'avais déposée dans le cadre de ces débats.

Et pourtant cette réforme nous divise et sépare le pays légal et le pays réel comme rarement. Et à la brutalité de la réforme, le pouvoir a rajouté celle de la méthode empreinte de mépris :

- un véhicule législatif qui bride les débats (et qui pourrait être frappé d'inconstitutionnalité...);
- une inflexibilité sur le cœur de la réforme c'est-à-dire les 64 ans ;
- le refus obstiné du Président de recevoir une délégation syndicale ;
- le désintérêt marqué à l'égard d'une option référendaire pour sortir de la crise démocratique qui nous menace

- et, enfin, faute de majorité politique, le recours à l'article 49.3 qui, pour être constitutionnel, n'en demeure pas moins un couperet particulièrement méprisant pour la représentation nationale et pour 90% des salariés opposés à cette réforme.

Toute cette séquence a mis en scène des divisions profondes et a blessé le corps social ; sans doute pour longtemps. Or, ce dernier est déjà traversé par bien des fractures que nous avons laissé s'agrandir ces 40 dernières années, qu'elles soient urbaines, territoriales, sociales, sanitaires ou culturelles. Des injustices sur lesquelles prospèrent toutes les démagogues mais aussi la tentation de la radicalité. En ayant recours au 49.3, ce gouvernement est-il conscient de qu'il a fait. Comme l'a si bien dit l'écrivain Nicolas Mathieu, sait-il quelle réserve de rage il vient de libérer ?

C'est la raison pour laquelle j'exprime le vœu qu'une majorité absolue de députés votent cet après-midi la motion de censure transpartisane portée par le député Charles de Courson et que le plus grand nombre d'entre nous, cher.e.s collègues, se reportent sur la motion retraitée présentée par la majorité départementale. Il est important que nos concitoyens mesurent le profond désaccord de nombreux élu.e.s locaux à l'égard de cette régression.

### 1<sup>er</sup> anniversaire du projet départemental

Comme je l'indiquais en ouverture de mon propos, je souhaiterais également revenir sur le premier anniversaire de notre projet départemental adopté le 21 mars 2022.

J'ai confié le suivi de sa mise en œuvre à Catherine Boursier, en sa qualité de 1<sup>ère</sup> Vice-présidente car la plupart de ses orientations sont prises d'ores et déjà en charge par l'Administration départementale. Surtout, plusieurs mesures ont déjà fait l'objet de rapports en session et de mises en œuvre concrètes.

Je pense, par exemple,

- au doublement du financement des aides matérielles à destination des personnes en situation de handicap. Il s'agit des différents matériels (fauteuils, lits...) qui aident au quotidien les personnes handicapées. Elles concernent près de 200 personnes chaque année. Nous avons porté notre contribution au fonds de compensation à 100 000 € par an afin de mieux graduer notre participation et d'aider davantage les personnes à faible revenu.
- Autre illustration très symbolique relevant de la mise en œuvre du projet départemental : l'évolution du FSL Energie. Il a vu son plafond d'éligibilité progresser et l'aide forfaitaire contre la précarité énergétique augmenter de 15% pour répondre à la flambée des prix de l'énergie pour les revenus modestes.

Le projet départemental s'inscrit dans un héritage fort. Il répond à l'exigence de le prolonger et, plus encore, de le renouveler. Notre responsabilité à l'égard des habitantes et des habitants invite à l'adaptation de nos politiques publiques à leurs besoins et aux contraintes du temps.

C'est notamment dans cette perspective qu'il faut comprendre la place consacrée à la jeunesse dans le projet départemental dont les collèges sont une des composantes. A ce titre, la mise en service du premier collège à énergie positive du Grand Est (Niki de Saint Phalle), avec plus de 80 % d'économies d'énergie ainsi que la restructuration du collège de Foug témoignent de la poursuite des efforts de modernisation de nos établissements.

Mais nous entendons aller plus loin en nous engageant en faveur de l'autonomie des jeunes. En effet, une part significative d'entre eux nous dit qu'ils vont mal, qu'ils redoutent la précarité et aspirent à l'émancipation. C'est la raison pour laquelle nous avons déjà, en application du projet départemental et lors de la session de septembre dernier, élargi les conditions d'accès aux contrats jeunes majeurs aux 21-25 ans. Des contrats déjà ouverts aux 18-21 ans et qui bénéficient actuellement à plus de 600 jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance.

Nous prolongerons cette évolution en initiant un **revenu d'émancipation jeune**. Les jeunes adultes échappent en effet depuis trop longtemps aux dispositifs protecteurs des plus de 25 ans. Ce projet est aujourd'hui mis à l'étude ; il connaîtra ses premières applications avant la fin de l'année.

Dans le domaine de l'accès aux droits et conformément aux engagements du projet départemental, nous avons préparé une candidature partenariale avec la Métropole à l'expérimentation territoire zéro non-recours initiée par l'Etat. Elle s'inscrit dans une approche du « aller vers » et s'inspire des travaux d'ATD Quart Monde, association avec laquelle nous avons co-construit notre candidature et à laquelle la Caisse d'Allocation Familiale de Meurthe-et-Moselle a également été associée.

Nous n'attendons plus que le feu vert de l'Etat pour nous engager dans cette dynamique qui prolonge notre stratégie pauvreté dont le non-recours est l'une des conséquences. Permettez-moi de rappeler que 40 % des ayants-droits au RSA n'y accèdent pas.

Notre collègue Silvana Silvani reviendra plus longuement sur cette expérimentation puisqu'un rapport lui est consacré à l'occasion de cette session.

Autre engagement du projet départemental qui avance de manière satisfaisante : la Maison des Femmes, en partenariat avec la Ville de Nancy. Inscrite dans les orientations en faveur des victimes de violences et conçue dans une logique de répliquabilité dans d'autres territoires de Meurthe-et-Moselle, cette maison répond à un besoin d'immédiateté dans la prise en charge et la sécurisation des victimes et, très souvent, de leurs enfants.

D'autres actions du Projet départemental ont déjà connu des traductions très concrètes comme l'adoption du Schéma départemental de l'habitat et prolongement de délégation des aides à la pierre ; ou l'organisation de la première édition du Village des Solutions de Demain avec 1 100 visiteurs en novembre 2022 et qui ont réunis 82 exposants de l'économie sociale et solidaire de Meurthe-et-Moselle.

En matière de culture et de sport, outre l'élargissement à plus de 5 000 adolescentes et adolescents du Pass jeunes 54 en 2021-2022, le Conseil départemental, conformément à son projet, vient de mettre en place le fonds de soutien à la rénovation des gymnases municipaux et intercommunaux.

Il s'agit d'1 million d'€ dédiés, chaque année, à la restructuration des gymnases qui desservent les collèges du département et auquel a été adossé un fonds d'aide à l'acquisition de matériels pour les clubs sportifs.

Enfin, et pour clore ce premier bilan du projet départemental, permettez-moi de rappeler le vote à l'unanimité de notre nouveau dispositif d'appui aux territoires le 15 décembre dernier à l'occasion de notre session budgétaire.

Outre un soutien en fonctionnement et une ingénierie de projets confortés, il propose une intervention en investissement en augmentation de 20 M€ pour créer de véritables effets levier et faciliter l'éclosion de projets. Il confirme notre volonté de soutenir tous les territoires et de conforter le Conseil départemental dans son rôle de garant de la cohésion territoriale, en partenariat étroit avec le bloc communal.

## Conclusion

Vous le constatez, cher.e.s collègues, le projet départemental se met en œuvre dans ses divers volets et produit ses premiers résultats. Je n'ai pas été exhaustive et que celles et ceux dont les actions n'ont pas été évoquées me pardonnent. D'autres occasions d'évoquer l'état d'avancement du projet départemental nous seront données.

Notre projet trouvera également certaines traductions concrètes dans les schémas de l'autonomie ou de l'enfance-famille qui seront débattus, avec le plan départemental de l'insertion, à l'occasion de la prochaine session de juin.

Plus que jamais, notre collectivité mobilise son énergie, sa créativité et ses ressources pour assumer son rôle de bouclier social au service des Meurthe-et-Mosellans, notamment des plus fragiles.

Nous y parvenons parce que notre Département a su conserver une assise budgétaire rigoureuse et parce qu'il peut s'appuyer sur des professionnel.le.s engagé.e.s, compétents et désireux de servir les Meurthe-et-Mosellans.

Cette énergie humaine est précieuse. Elle est le principal moteur de l'action publique. Je souhaitais le souligner et le rappeler à l'occasion de cette première année de mise en œuvre du projet départemental.

Je vous remercie.